

Cahier des charges Académies Labellisées Baseball- Programme Accession

Académie Labellisée Baseball (ALB)

PREAMBULE

Les Académies Labellisées Baseball (ALB) relevant d'un club (association sportive affiliée à la FFBS) sont labellisées chaque année par la FFBS sur proposition de la DTN.

La labellisation d'une telle structure de formation ne peut être accordée que si son fonctionnement est en adéquation avec le cahier des charges de référence.

Ce cadre de fonctionnement doit imposer une recherche d'excellence de la formation dans le baseball français fédéral en direction d'un public masculin et/ou féminin. Ceci dans le respect des valeurs spécifiques à nos sports, c'est-à-dire en concevant tout en même temps, une formation, scolaire, universitaire ou professionnelle et une formation sportive. Ces structures peuvent-être mixtes.

L'éthique sportive nous conduit donc à défendre l'idée de cette double qualification du licencié(e)

- pour préparer la personne au baseball à pratiquer à son plus haut niveau
- afin d'acquérir une capacité d'insertion professionnelle en parallèle à sa pratique sportive.
- D'évoluer le plus longtemps possible dans ce double projet au plus haut niveau en lien avec une équipe D1.

ITEMS	Indicateurs observables Académies Labellisées
<p>Objectif général :</p> <p>Préparation aux compétitions de référence national, voire international</p> <p>Professionaliser et structurer l'encadrement des Clubs HN.</p> <p>Permettre un maillage territorial plus important de la quantité et qualité d'entraînements et des aménagements scolaires/universitaires voire professionnels.</p>	<p>Optimiser les collectifs seniors des clubs D1.</p> <p>Préparer les athlètes à finir leur projet scolaire, universitaire et à un projet professionnel en lien avec la pratique de haut niveau.</p> <p>Continuer une pratique intense, si l'athlète n'a pas eu l'opportunité d'aller en Pôle France, continue son cursus universitaire en France, ou revient d'un projet post bac outre Atlantique avec une structure proposant un volume et une qualité d'entraînement labellisé.</p> <p>Avoir une Académie Labellisée pour chaque club D1.</p>
ITEMS	Indicateurs observables Académies Labellisées
<p>L'objectif de formation sportive poursuivi par la structure :</p>	<p>Contenus d'enseignements prioritaires :</p> <p>Les secteurs prioritaires dans l'objectif de développement individuel du licencié(e) sont les suivants :</p>

<p>Les objectifs spécifiques sont les suivants :</p> <p>Définir les objectifs et mettre en œuvre les méthodes et les contenus d'entraînement pédagogique.</p> <p>Orienter prioritairement la programmation sur le développement <u>individuel du licencié(e)</u>, en prenant en compte l'ensemble de ses ressources</p>	<p>Secteur de la préparation physique :</p> <p>La préparation physique doit comprendre en moyenne sur une semaine :</p> <p>Deux à trois séances de musculation en respectant des cycles de post saison, pré-saison et durant la saison.</p> <p>Différencier les lanceurs(ses) des joueurs(ses) de position.</p> <p>Une séance de vitesse ou d'agilité.</p> <p>Une à deux séances énergétiques en fonction des périodes de post-saison, pré- saison ou durant la saison sportive.</p> <p>A titre d'illustration, cela peut correspondre à 4 à 6 séances de 45 minutes chacune. Ce travail doit être annualisé, regroupé sous forme de cycles.</p> <p>Secteur du jeu (3 axes de travail prioritaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail de profilage du licencié. Accompagner le licencié dans le profilage proposé par la DTN, en fonction de l'âge, avec le suivi régulier physique de ces capacités. Effectuer et communiquer en 2 temps (Octobre/Février) les tests du profilage à la DTN. - Travail technique par poste Les contenus d'enseignements programmés doivent comporter une formation technique individuelle spécialisée selon le(s) poste(s) occupé(s). Pour certains de ces postes, le développement de la capacité à définir des choix stratégiques doit être réalisé. L'enseignement doit comporter des contenus visant à perfectionner la technique individuelle dans le domaine de la recherche de la maîtrise du mouvement adéquate pour performer. Le partage et l'analyse vidéo doit être un outil utilisé et suivi dans le cadre du perfectionnement technique en attaque comme en défense. - Connaissance du jeu/Aspect tactique Les mises en situations pédagogiques doivent permettre d'apprendre et de comprendre les aspects tactiques de jeu. L'organisation des couvertures, des organisations relais et double relais, des défenses de bunts et des situations 1&3 doivent être planifiées en fonction de la période d'apprentissage. Le suivi en saison des statistiques est nécessaire pour apporter des solutions sur l'approche du jeu afin d'obtenir de meilleurs résultats en cours de saison. L'approche mentale du jeu doit être abordée dans les contenus d'entraînement de l'académie.
---	---

ITEMS	Indicateurs observables Académies Labellisées
Le public concerné	<p>Tout joueur d'une Académie labellisée Baseball d'un club doit être âgé de 16 ans au moins le 31 décembre de la saison en cours.</p> <p>Le licencié doit être considéré dans un effectif évoluant en Division 2 ou D1 baseball.</p>
Effectif minimal et maximal	<p>L'effectif de l'Académie est fixé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -10 licenciés au minimum -25 licenciés au maximum (besoin d'un 2^{ème} entraîneur à partir de 15)
L'effectif et les qualifications requises pour l'encadrement sportif	<p>-Encadrement administratif</p> <p>Un responsable de l'Académie labellisée Baseball est nommément désigné. Il est l'interlocuteur de la FFBS et de la DTN pour toutes les questions concernant l'ALB.</p> <p>-Encadrement sportif</p> <p>Un responsable sportif de l'ALB est nommément désigné. Il doit être titulaire du Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS), mention Baseball-Softball (Diplôme de niveau 3) ou équivalent. Il est dédié à plus de 20h/Semaine pour les entraînements de la structure en comptant les préparations de séance.</p> <p>Un préparateur physique de l'Académie est nommément désigné et accompagné par le préparateur physique fédéral.</p> <p>Si l'effectif du centre excède 20 licenciés (centre mixte), un entraîneur supplémentaire titulaire à minima d'un CQP technicien sportif option Baseball-Softball devra compléter l'encadrement sportif défini, ci-dessus.</p> <p>- Encadrement scolaire / universitaire / professionnel</p> <p>Un chargé des études est nommément désigné sur l'académie.</p> <p>Il peut être salarié comme bénévole de la structure.</p> <p>-Encadrement médical</p> <p>Les académies labellisées FFBS ne sont pas tenues de posséder en encadrement médical.</p> <p>Le suivi médical des licenciés(es) sera fait par son médecin traitant ou par un médecin du sport de son choix dans le cadre de la médecine de soin, à la charge des licenciés(es).</p> <p>Les soins de rééducation seront effectués par un kinésithérapeute de son choix, sur prescription médicale.</p> <p>Le centre d'entraînement pourra fournir une liste de médecins et kinésithérapeute partenaires de la structure.</p> <p>Le coordinateur de l'Académie labellisée FFBS devra suivre et accompagner le SMR obligatoire pour les SHN au sein de la structure.</p>

ITEMS	Indicateurs observables Académies Labellisées
<p>Le volume horaire hebdomadaire d'entraînement</p>	<p>Proposer 38 semaines de programmation entre Septembre/Octobre et Aout de chaque année.</p> <p>Les licenciés doivent suivre un minimum de 8 heures d'entraînement par semaine pour être considéré actif dans la structure.</p> <p>L'ALB propose entre 8 et 15 heures d'entraînement par semaine avec un entraînement par jour programmé minimum.</p> <p>Mise en place d'un programme d'entraînement annuel comprenant la période hivernale, la période précompétitive et la période de compétition communiqué à la DTN.</p>
<p>Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive</p>	<p>Un terrain au dimension internationale à disposition du Centre comprenant :</p> <p>Minimum 1 écran L en bon état Minimum 4 écrans chaussettes en bon état (ou seulement 2 écrans chaussettes mais avec une tortue cage à disposition) Minimum de 4*12 balles bon état Minimum de 6 battes bois ou composites Minimum de 2 tenues de catch taille adulte Minimum 5 casques de frappe Prévoir des bases en bon état Prévoir un état du terrain correct Petit matériel pédagogique: (plots, balises, tees, échelles rythme, petites haies, élastiques, petits poids)</p> <p>Une salle de musculation équipée annexe au terrain comprenant :</p> <p>Un atelier cardio / Un bloc poulie pour travailler tirages haut et bas Bancs réglables / Bancs couchés Une presse à 45 / Racks à squats Un banc lombaire / Barres de traction Une planche à abdos Barres, poids et haltères de musculation Des médecines ball 2 à 6 kgs / Des tapis de sol Élastiques et petits poids à disposition / Matériels proprioception type Dynair, Bosu</p> <p>Un vestiaire chauffé et équipé de douches chaudes à proximité du terrain</p> <p>Une salle de cours permettant d'accueillir la totalité des licencié(e)s avec chaises, bureaux et tableaux</p> <p>Une cage de frappe couverte sécurisée</p>

ITEMS	Indicateurs observables Académies Labellisées
<p>Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation</p>	<p>Aucune obligation d'internat pour une Académie Labellisée Baseball</p> <p>Si une prestation d'hébergement et/ou restauration est proposée, elle doit être conforme aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la sécurité dans les centres d'hébergement.</p>
<p>Programme de formation fédérale</p>	<p>Proposer un minimum de formation fédérale aux licenciés de l'ALB en lien avec l'INFBS :</p> <p>Au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une formation d'officiel (arbitre ou scorage) -une formation d'entraîneur de niveau DEF1
<p>Mise en œuvre du double projet</p>	<p>Le chargé d'études et de suivi professionnel sera utilisé pour les licenciés.</p> <p>2 réunions individuelles sont nécessaires pour faire le point sur le double projet et les objectifs atteints ou à atteindre. Les bilans d'entretiens sont à communiquer pour la labellisation.</p> <p>Ils sont ainsi sous conventionnement à l'entrée à l'Académie avec un club de D1/D2 pour lui permettre de cadrer son année sportive avec des échéances bien définies.</p>
<p>Fonctionnement, Budget</p>	<p>Élaboration d'un budget prévisionnel de la saison n, voté en AG par l'instance compétente.</p> <p>Ce budget devra faire apparaître de manière distincte et détaillée les différents postes suivants :</p> <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Structures Matériel pédagogique et médical Matériel administratif Hébergement <p>Animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation sportive Formation scolaire, universitaire ou professionnelle Déplacements : cadres, joueurs, ... Tournois, ... <p>Salaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrements permanents Vacataires Personnels administratifs <p>Autres : (à préciser)</p>

ITEMS	Indicateurs observables Académies Labellisées
<p>Formation universitaire accessible aux jeunes ainsi que les aménagements et les aides devant être prévus</p>	<p>Conventionnement à mettre en place avec des universités/écoles pour des aménagements horaires, des reports d'examens en fonction du statut SHN du sportif et/ou de son inscription à l'ALB.</p>
<p>La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément à l'article L. 231-6 du Code du sport</p>	<p>Chaque SHN mineur doit effectuer 2 visites SMR, avec la première entre janvier et mars et la deuxième entre avril et juin de chaque année.</p> <p>Chaque SHN majeur doit effectuer 1 visite SMR dans les 3 mois de la parution des listes en janvier de chaque année et avant le début de saison sportive.</p> <p>Il est de la responsabilité du coordinateur de l'Académie de programmer la visite SMR pour ces athlètes.</p> <p>Toutes les modalités SMR se trouvent dans le règlement médical FFBS et à disposition sur le site FFBS ou auprès de la DTN.</p> <p>Toutes les procédures SMR se retrouvent sur le site FFBS : https://ffbs.fr/listes-ministerielles/ avec les tutoriels pour Askamon et N2F.</p> <p>Objectif : 100% de suivi réglementaire nécessaire</p>
<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Niveau de recrutement des sportifs</p> <p>Niveau du sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de l'Académie Labellisée</p> <p>Niveau scolaire attendu à l'issue de la formation sportive</p>	<p>Suivi et accompagnement des projets sportifs individuels de club, de la ligue, des EDF national 18U/23U, du Pôle France Baseball, des projets post bac aux USA ou contrats professionnels pour l'intégration en Académie Labellisée Baseball.</p> <p>Joueurs potentiels Club D1, pré sélectionnables EDF 23U ou Seniors.</p> <p>Statistiques Offensives et/ou défensives en Championnat D1 significatives d'une performance régulière.</p> <p>Suivi socio professionnel des athlètes ayant effectué un passage</p> <p>Obtention de diplômes scolaires et/ou universitaires au sein de l'établissement.</p> <p>Proposition post-bac en partenaire d'entraînement pour suivre le double projet sportif/scolaire si nécessaire.</p> <p>Proposition d'insertion professionnel avec CIP pour l'accompagnement des sportifs HN.</p>

Les méthodes pour obtenir le label des structures du PPF

Méthode à suivre pour la demande de labellisation ALB :

Lettre en deux exemplaires de demande de labellisation adressée au Directeur Technique National et Secrétaire Général de la FFBS entre le 15 septembre et 30 octobre de chaque année avec le bilan N de la structure.

Le traitement de la labellisation est conditionné à la date du dépôt complet des pièces à fournir et d'une visite sur site pour inspection avant le 15 décembre de chaque année.

Pièces à fournir pour la demande de Labellisation ALB :

- ☑ Compte de résultats comptable identifiable de la saison n-1 validé par le CD de la structure support comprenant le fonctionnement, l'encadrement, matériels et inscriptions.
- ☑ Budget prévisionnel de la saison, validé par le CD de la structure support comprenant le fonctionnement, l'encadrement, matériels et inscriptions.
- ☑ Organigramme encadrement du centre d'entraînement avec les diplômés référencés
- ☑ Liste complète des stagiaires avec date de naissance, coordonnées et formations
- ☑ Conventions aménagement scolaire/universitaire mis en place.
- ☑ Bilan des 2 entretiens individuels N-1 par le chargé d'étude
- ☑ Bilan N-1 des cursus scolaires et universitaires des licenciés
- ☑ Bilan du CEL sur l'année N-1 avec les points positifs et les points à améliorer
- ☑ Présentation du planning annuel d'entraînement comprenant :
 - La planification annuelle avec les 38 semaines de formation
 - Le volume horaire hebdomadaire dispensé dans le cadre du centre labellisé qui doit être conforme au volume horaire minimum du licencié(e) concerné.
 - Les blocs par postes et cycles de formation spécifiés en fonction de la saison sportive.
 - Les tests complets effectués en octobre de l'année en cours en fonction du profilage
 - Les 2 tests complets de la saison N-1
- ☑ Programme de formations fédérales
 - Liste des diplômés N-1 obtenus
 - Programme de formations fédérales prévisionnel N+1
- ☑ Règlement intérieur de l'Académie en cours de Labellisation.